

INSTITUT SAINT-ANDRÉ

Avenue de l'Hippodrome, 180
1050 Ixelles

Tél. : (02) 648.62.88

Fax : (02) 649.98.27

www.isaxl.be

LES

CL S



Institut Saint-André

ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE SECONDAIRE
GENERAL MIXTE

Chers Parents,

Nous sommes heureux de vous accueillir à Saint-André.

Vous entrez dans une communauté animée depuis des années par le souci d'offrir aux élèves une formation sérieuse et rigoureuse dans un climat d'ouverture et d'écoute.

Ouverture... Ecoute... Responsabilisation... Ce ne sont pas des mots placés là par hasard. C'est une exigence que nous vivons tous au quotidien : les professeurs attendent des élèves qu'ils s'impliquent dans leur travail mais ils sont aussi à leur écoute et veillent à ce qu'un climat de tolérance et d'ouverture règne au sein de l'école.

Ce livret sera pour vous une aide précieuse tout au long de l'année. Professeurs, coordinateurs de niveau, éducateurs et direction, nous sommes à votre disposition pour préciser les informations présentées dans ce document et répondre à vos questions durant toute la scolarité de votre enfant.

Dès à présent, nous souhaitons une excellente rentrée à votre enfant et une scolarité épanouissante à Saint-André.

L'équipe éducative.

SOMMAIRE

Structures	p. 1
Formation	p. 5
Remédiations et Etudes	p. 15
Collations et repas	p. 17
Activités parascolaires	p. 19
Eveil spirituel	p. 20
Frais	p. 22
Inscriptions	p. 23
Plan et moyens de transport	p. 25

STRUCTURES

Le Pouvoir Organisateur

LE POUVOIR ORGANISATEUR est l'ASBL héritière de l'Institut fondé par les Religieuses de Saint-André en 1906. Son Conseil d'administration, composé de bénévoles, assume la responsabilité juridique des écoles qu'il organise et en confie la gestion journalière à leur direction.

PRESIDENT : Monsieur G. BOUILLON

La Direction

SECTIONS FONDAMENTALE ET PRIMAIRE

DIRECTRICE ECOLE FONDAMENTALE (maternelles et 1^{re} - 2^e primaires) :
Madame N. PLANCKE

DIRECTRICE ECOLE PRIMAIRE (3^e 4^e 5^e 6^e primaires) : **Madame F. CASSE**

SECTION SECONDAIRE

DIRECTRICE : Madame A-F. JANS
Contact : direction.standre@isaxl.be ou 02/648.62.88

DIRECTRICE ADJOINTE : Madame V. HAENEN
Responsable des questions pédagogiques au premier degré ainsi que de la gestion des domaines concernant le cadre de vie.
Contact : direction-adjointe.standre@isaxl.be ou 02/648.62.88

Le Conseiller Principal d'Education

Monsieur M. D'ARIENZO
Responsable de la vie quotidienne et des questions disciplinaires.
Contact : cpe@isaxl.be ou 02/626.12.22 ou 0493/56.21.08

Le Conseiller Principal de Projets

Monsieur M. LAMBERT
Contact : cpp@isaxl.be ou 0490/56.21.10

Vos premiers interlocuteurs

AU NIVEAU PEDAGOGIQUE : (à contacter par écrit - journal de classe ou petit carton - en indiquant votre numéro de téléphone en journée, vos disponibilités, votre nom et celui de l'enfant concerné)

1. Le professeur de la branche
2. Le titulaire de classe
3. La coordinatrice de niveau :
 - 1^{re} année : **Madame N. VANDERVONDELEN**
 - 2^e année : **Monsieur J. DE WINNE**
 - 3^e année : **Madame C. DEZEST**
 - 4^e année : **Madame M. RIGAUX**
 - 5^e année : **Madame A-S. LEJEUNE**
 - 6^e année : **Madame C. SNYERS**

AU QUOTIDIEN (absences, retards, autorisations, ...)
educateurs.standre@isaxl.be

1 ^{re} année : Monsieur S. DEBELS	0490/56.21.11
2 ^e année : Madame O. FLOUR	0490/56.21.12
3 ^e année : Mesdames V. DACHY, N. MAGER	0490/56.21.03
4 ^e année : Mesdames V. DACHY, N. MAGER	0490/56.21.04
5 ^e année : Mesdames M. RUIZ, N. ZEIDAN	0490/56.21.05
6 ^e année : Mesdames M. RUIZ, N. ZEIDAN	0490/56.21.06

ECONOMAT :

02/626.12.26

Comptabilité : **Madame A. PEERS de NIEUWBURGH**

Aide économat : **Madame B. de HARENNE**

SECRETAIRE DE DIRECTION :

02/648.62.88

Monsieur R. DE CONINCK

SECRETAIRES :

Mesdames J. VANCAMPENHOUT et M. BUSAIN

ACCUEIL (rendez-vous avec la direction, attestations, ...) : 02/648.62.88

Madame M. COSTERS

Les structures de participation des parents et des élèves

L'association des parents

Sous la dénomination "Association des Parents de l'Institut Saint-André, avenue de l'Hippodrome, 180 à 1050 Ixelles", est instituée une association de fait.

Cette association a pour but d'aider les parents d'élèves à assumer leurs devoirs d'éducation en collaborant avec l'école pour le plus grand épanouissement de chacun des enfants et dans le respect d'un projet éducatif inspiré par l'Évangile.

Dans ce but, l'Association s'efforcera de promouvoir l'information et la formation permanente des parents, de représenter démocratiquement les parents dans toutes les instances où les intérêts éducatifs des enfants sont en jeu, de promouvoir la collaboration entre les parents, l'école et les autres instances éducatives.

Cette Association est représentée par un Bureau de Parents élus par l'Assemblée générale.

Concrètement, l'Association des parents assure :

La coordination de la communication entre les parents et la direction, notamment par la mise en place d'un réseau de parents-délégués de classe.

L'élaboration de projets concrets visant à promouvoir le projet d'établissement de l'Institut (Préparation aux études supérieures, conférences, médiation...)

La récolte de fonds afin d'améliorer l'infrastructure de Saint-André (cotisation, dons, mercredi des parents (vente de collations), journée "coup de couleur", ...)

L'association des parents finance un **service de médiation**.

BERNADETTE HOLLANDERS, médiatrice scolaire et familiale rencontre les élèves en cas de difficultés dans des conflits interpersonnels ou pour favoriser un bon climat de classe.

PRESIDENTE : Madame de SCHORLEMER

AP@isaxl.be

Les représentants des élèves

Les délégués de classe : en début d'année, chaque classe élit des délégués. Ceux-ci assurent le lien avec les professeurs, les éducateurs et la direction ainsi qu'entre les élèves.

Le Conseil des élèves : l'ensemble des délégués de classe forme le conseil des élèves. Les présidents sont élus directement par tous les élèves du cycle supérieur.

PRESIDENTS 2017-2018 : **Miguel Bento Bustorff , Matthias Colboc,
Inès Almiñana San Felix, Lou Sebasoni**

Le conseil de participation

Composition : le Conseil de Participation de notre Institut comprend 3 délégués du Pouvoir Organisateur dont la direction, au minimum 6 représentants des élèves (1 par niveau), 5 représentants des enseignants et éducateurs, 5 représentants des parents, 1 représentant du personnel administratif et ouvrier ainsi qu'un délégué du Centre PMS, un délégué de la Pastorale scolaire et un représentant de l'enseignement supérieur.

Rôle : débattre du projet d'établissement, l'amender, le proposer à l'approbation du Pouvoir Organisateur, l'évaluer et, le cas échéant, en proposer des adaptations ; débattre de questions liées à l'école ; émettre des avis sur le calendrier et les frais scolaires.

PRESIDENTE : Madame A-F. JANS

Les structures de soutien

A.S.B.L. « LES AMIS DE SAINT-ANDRÉ »

Le Conseil d'administration de cette association est composé de parents des sections fondamentale et secondaire et d'un représentant du pouvoir organisateur.

Elle s'est donnée pour mission d'apporter une aide financière à l'école dans tous les domaines non - ou insuffisamment -subsidés.

Type d'aides : laboratoires de langues, bibliothèque, matériel informatique, travaux de rénovation, installation de systèmes de sécurité.

Sources de financement : cotisations annuelles ou trimestrielles des parents et fêtes scolaires organisées avec les enseignants.

Pour certains projets stratégiques, une cellule spéciale a été créée au sein des « AMIS » : l'Équipe de Soutien Stratégique. La Fondation Roi-Baudouin a conclu une convention avec l'ESS.

Présidente : Madame de LIMBURG STIRUM

N° de compte de l'ASBL : BE94 2100 6601 4414

ASSOCIATION DES ANCIENS ET ANCIENNES ELEVES

Elle a pour but de maintenir et favoriser les contacts entre l'Institut et les anciens élèves. Sa réunion annuelle rassemble les anciens (sortis les 15 dernières années – sortis les 15-40 années précédentes – sortis il y a plus de 40 ans) suivant un principe de tournante sur 3 années.

Responsables : Mesdames GUYOT et van den CORPUT

N° de compte de l'Association : BE65 7320 0833 6896

LA FORMATION

L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire comprend 6 années organisées en 3 degrés de 2 ans.

Le **premier degré**, troisième étape du continuum pédagogique entamé dans l'enseignement fondamental est commun à tous les élèves disposant du Certificat d'Etudes de Base (CEB). Il est organisé en un cycle de deux années. Il a pour objectif de conduire l'ensemble des élèves à la maîtrise des socles de compétences. (Décret Missions – art 16)

A propos de la certification par degré au premier degré :

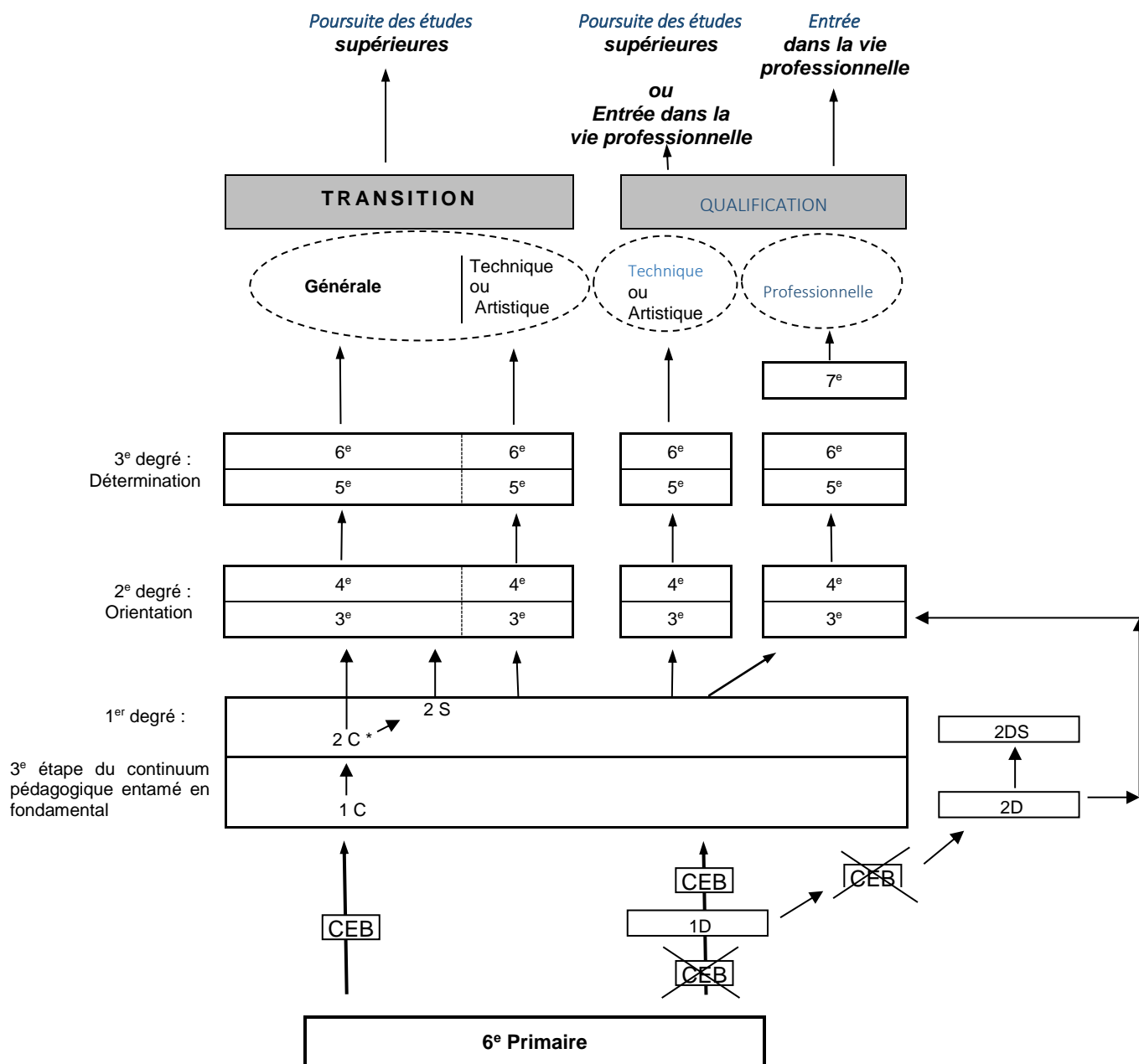
En principe, l'élève parcourt le 1^{er} degré en 2 ans, et maximum en trois ans. Sauf dérogation, l'élève effectue son 1^{er} degré dans la même école.

Les élèves en difficulté en fin de 1^{re} année auront donc la possibilité de suivre une 2^e année avec un soutien renforcé en méthode de travail.

Au **deuxième degré**, dit **degré d'orientation**, l'élève a le choix entre différentes formes d'enseignement (voir schéma). A Saint-André, nous proposons 8 modules d'options dans l'enseignement général.

Au **troisième degré**, dit **degré de détermination**, en principe, l'élève poursuit le choix entamé au deuxième degré tout en l'individualisant et en choisissant éventuellement des options nouvelles.

TABLEAU DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE



** A l'issue de la 2 C, l'élève qui n'a pas acquis les socles de compétences peut être orienté vers une année complémentaire (2S). L'élève effectuera le 1^e degré en 3 ans maximum.*

Au premier degré

Dans le respect des dispositions réglementaires qui imposent une formation commune d'un minimum de 28 heures, nous organisons les grilles-horaires suivantes, soit 32 heures/semaine :

EN PREMIERE ANNEE :

Formation commune 28h

Religion catholique	2h
Français	6h (1)
Mathématiques	4h
Néerlandais (*)	4h (2)
Etude du milieu (*)	4h
Sciences (*)	3h
Education physique	3h
Expression artistique	1h
Education par la technologie	1h

- (*) Cours donnés en néerlandais pour les élèves qui sont en immersion
- (1) Une des heures est donnée en ½ groupe (renforcement-dépassement)
- (2) Une heure de néerlandais supplémentaire est donnée pour les élèves qui ont choisi le néerlandais approfondi

Activités complémentaires obligatoire pour tous	4h
Latin	2h
T.D. Mathématiques	1h
Activités sociales	1h

Des activités de remédiation sont organisées en néerlandais et méthode de travail.

EN DEUXIEME ANNEE :

Dans le respect des mêmes dispositions réglementaires, nous organisons quatre filières de formation de 32 heures/semaine :

Formation commune 28h

Religion catholique	2h
Français	5h
Mathématiques	5h
Néerlandais (*)	4h (1)
Etude du milieu (*)	4h
Sciences (*)	3h
Education physique	3h
Expression artistique	1h
Education par la technologie	1h

(*) Cours donnés en néerlandais pour les élèves qui sont en immersion

(1) Une heure de néerlandais supplémentaire est donnée pour les élèves qui ont choisi le néerlandais approfondi

Activités complémentaires 4h

Langues anciennes	Sciences
Latin 4h	Sciences 2h
	Initiation à la culture antique 1h
	Activités citoyennes 1h

Option différenciée
Pour les élèves dont le rapport de compétences de fin de 1 ^{re} année était insuffisant. 4h

Comme en 1^{re} année, des activités de remédiation sont organisées en français, mathématiques, néerlandais et méthode de travail.

2^e ANNEE COMPLEMENTAIRE (2S) :

Une année dans les classes de 2^e commune avec une nouvelle option à choisir parmi celles qui sont proposées ou dans l'option différenciée.

Au deuxième degré

Formation commune 22h

Religion catholique	2h
Français	5h
Mathématiques	5h
Néerlandais (N)	4h
Education physique	2h
Géographie (N)	2h
Histoire (N)	2h

(N) Cours donnés en néerlandais pour les élèves qui sont en immersion

Formation optionnelle

Latin-Grec	
Formation optionnelle	11h
Latin	4h
Grec	4h
Sciences	3h
TOTAL (*)	33h

Latin-Anglais4	
Formation optionnelle	11h
Latin	4h
Anglais	4h
Sciences	3h
TOTAL(*)	33h

Grec-Anglais4	
Formation optionnelle	11h
Grec	4h
Anglais	4h
Sciences	3h
TOTAL(*)	33h

Latin-Sciences-Anglais2	
Formation optionnelle	11h
Latin	4h
Sciences	5h
Anglais	2h
TOTAL(*)	33h

Grec-Sciences-Anglais2	
Formation optionnelle	11h
Grec	4h
Sciences	5h
Anglais	2h
TOTAL(*)	33h

Sciences-Anglais4	
Formation optionnelle	9h
Sciences	5h
Anglais	4h
TOTAL(*)	31h

Sciences Sciences économiques Anglais2	
Formation optionnelle	11h
Sciences	5h
Sciences économiques	4h
Anglais	2h
TOTAL(*)	33h

Anglais4 Sciences économiques	
Formation optionnelle	11h
Anglais	4h
Sciences économiques	4h
Sciences	3h
TOTAL(*)	33h

(*) Possibilité d'1h de néerlandais en dépassement (actualité, débats)

Au troisième degré

La réglementation prévoit que toute grille horaire comporte au minimum 28 heures et au maximum 32 à 34 heures par semaine à choisir dans les matières suivantes :

		Options de base
1. FORMATION OBLIGATOIRE		
1.1. Formation commune		
Education physique	2 h.	1 langue moderne 4 h. et au moins 2 options dans cette liste
Formation géographique et sociale (*)	2 h.	
Français	4 h.	
Religion catholique	2 h.	
	10 h.	
1.2. Formation obligatoire en langues modernes		
Langue moderne I : néerlandais	2 h.	4 h.
1.3. Formation obligatoire de caractère optionnel		
Formation historique / Histoire (*)	2 h.	4 h. (1) 6 h. (2) 6 h.
Mathématiques		
Sciences (Biologie – Chimie – Physique) (*)	3 h.	
2. FORMATION OPTIONNELLE		
2.1. Options de base simples		
Grec		4 h.
Langue moderne II (3) : - anglais		4 h.
Langue moderne III (3) : - espagnol		4 h.
Latin		4 h.
Sciences économiques		4 h.
2.2. Activités complémentaires (4)		
Préparation aux études supérieures : mathématiques (1) (2)	1 h.	
Renforcement de la pratique de laboratoire : sciences de la vie et de la terre	1 h.	
Langue moderne : anglais	2 h.	
Préparation aux études supérieures : arts du spectacle	2 h.	
Préparation aux études supérieures : scholierenparlement (KRAS)	2 h.	
TOTAL DES HEURES PAR SEMAINE : 28 à 34h.		

(*) Cours pouvant être donnés en néerlandais pour les élèves qui sont en immersion.

(1) Une activité complémentaire (1h) préparatoire aux études supérieures peut être suivie par les élèves qui suivent mathématiques 4h; cette activité est obligatoire pour les élèves de sciences 6h.

(2) Une activité complémentaire (1h) préparatoire aux études supérieures est imposée aux élèves de 5^e et de 6^e qui suivent l'option mathématiques 6h.

(3) Langue moderne I : langue commencée au 1^{er} degré
Langue moderne II : langue commencée au 2^e degré
Langue moderne III : langue commencée au 3^e degré

(4) L'organisation de ces activités est soumise à un nombre minimum d'inscrits.

GRILLE-HORAIRE NON IMMERSION :

Formation commune 10h

Religion catholique	2h
Français	4h
Education physique	2h
Formation géographique et sociale	2h

Formation optionnelle

- Chaque élève doit choisir un module parmi ceux proposés à la page suivante.
- Les modules peuvent éventuellement être complétés par le choix d'activités complémentaires (Anglais 2, Labo 1, Math +1, Art du spectacle 2 ou KRAS 2).
- Attention, certains modules imposent déjà l'une ou l'autre d'entre elles !
- Les cours Labo 1, Art du spectacle 2 et KRAS 2 ne peuvent pas être choisis simultanément.
- L'accès à certaines options ou activités est conditionné par le nombre d'inscrits et/ou par la réussite d'un test d'admission pour les élèves n'ayant pas suivi ces cours antérieurement.

La plage maximale autorisée est de 34 h hebdomadaires sauf pour les modules dont le numéro est suivi d'un * : ceux-ci sont limités à 32 h si l'élève ne choisit pas l'activité complémentaire Math +1.

Grille d'options 3^e degré 2017-2018 (non-immersion)

NOM et Prénom :

Classe :

1. **Cocher le module souhaité.**
2. **Choisir les Activités complémentaires.**
3. **complémentaires.**
Compléter la dernière colonne en calculant le nombre total d'heures.

<input type="radio"/>	1	latin	grec	math7	ne4
<input type="radio"/>	2	latin	grec	ne4	
<input type="radio"/>	3	latin	hist4	esp	
<input type="radio"/>	4	latin	hist4	angl4	ne4
<input type="radio"/>	5	latin	hist4	angl4	
<input type="radio"/>	6	latin	hist4	ne4	angl2
<input type="radio"/>	7	latin	sc6	esp	
<input type="radio"/>	8	latin	sc6	ne4	
<input type="radio"/>	9	latin	sc6	angl4	
<input type="radio"/>	10	latin	math7	ne4	
<input type="radio"/>	11	latin	esp	ne4	
<input type="radio"/>	12	latin	angl4	ne4	
<input type="radio"/>	13	latin	angl4		
<input type="radio"/>	14	latin	ne4	angl2	
<input type="radio"/>	15	grec	hist4	angl4	
<input type="radio"/>	16	grec	hist4	ne4	angl2
<input type="radio"/>	17	grec	sc6	angl4	
<input type="radio"/>	18	grec	sc6	ne4	
<input type="radio"/>	19	grec	math7	angl4	ne4
<input type="radio"/>	20	grec	math7	ne4	
<input type="radio"/>	21	grec	angl4	ne4	
<input type="radio"/>	22	grec	angl4		
<input type="radio"/>	23	grec	ne4	angl2	
<input type="radio"/>	24*	hist4	scéco	esp	
<input type="radio"/>	25	hist4	scéco	angl4	ne4
<input type="radio"/>	26*	hist4	scéco	angl4	
<input type="radio"/>	27*	hist4	scéco	ne4	angl2
<input type="radio"/>	28	hist4	math7	angl4	
<input type="radio"/>	29	hist4	esp	angl4	
<input type="radio"/>	30	hist4	esp	angl2	
<input type="radio"/>	31	hist4	esp	ne4	angl2
<input type="radio"/>	32	hist4	angl4	ne4	
<input type="radio"/>	33	sc6	math7	ne4	angl2
<input type="radio"/>	34	sc6	math7	angl4	
<input type="radio"/>	35	sc6	angl4	ne4	
<input type="radio"/>	36	sc6	angl4		
<input type="radio"/>	37	sc6	ne4	angl2	
<input type="radio"/>	38	scéco	math7	ne4	
<input type="radio"/>	39	scéco	esp	ne4	
<input type="radio"/>	40*	scéco	esp	angl2	
<input type="radio"/>	41	scéco	angl4	ne4	
<input type="radio"/>	42	scéco	angl4		
<input type="radio"/>	43	scéco	ne4	angl2	
<input type="radio"/>	44	math7	esp	ne4	
<input type="radio"/>	45	math7	angl4	ne4	
<input type="radio"/>	46	esp	angl4	ne4	
<input type="radio"/>	47	esp	angl4		
<input type="radio"/>	48	esp	ne4	angl2	

Formation commune	Options								Nombre d'heures	Activités complémentaires					Nombre total d'heures	
	Latin 4	Grec 4	Histoire	Sciences	Sciences économiques	Mathématiques	Espagnol 4	Anglais 4		Néerlandais	PES Math +1	Anglais 2	Labo 1	Art du spectacle 2		KRAS 2
10	4	4	2	3		6			4	33	1					34
10	4	4	2	3		4			4	31						
10	4		4	3		4	4		2	31						
10	4		4	3		4		4	4	33						
10	4		4	3		4		4	2	31						
10	4		4	3		4		4	2	29		2				
10	4		2	6		4	4		2	32	1					
10	4		2	6		4		4	4	30	1					
10	4		2	6		4		4	2	32	1					
10	4		2	3		6		4	4	29	1					
10	4		2	3		4	4		4	31						
10	4		2	3		4		4	4	31						
10	4		2	3		4		4	2	29						
10	4		2	3		4		4	4	27		2				
10		4	4	3		4		4	2	31						
10		4	4	3		4		4	2	29		2				
10		4	2	6		4		4	2	32	1					
10		4	2	6		4		4	4	30	1					
10		4	2	3		6		4	4	33	1					34
10		4	2	3		6		4	4	29	1					
10		4	2	3		4		4	4	31						
10		4	2	3		4		4	2	29						
10		4	2	3		4		4	4	27		2				
10			4	3	4	4	4		2	31						
10			4	3	4	4		4	4	33						
10			4	3	4	4		4	2	31						
10			4	3	4	4		4	4	29		2				
10			4	3		6		4	2	29	1					
10			4	3		4	4	4	2	31						
10			4	3		4	4		2	27		2				
10			4	3		4	4		4	29		2				
10			2	6		6		4	4	28	1	2				
10			2	6		6		4	2	30	1					
10			2	6		4		4	4	30	1					
10			2	6		4		4	2	28	1					
10			2	6		4		4	4	26	1	2				
10			2	3	4	6		4	4	29	1					
10			2	3	4	4	4		4	31						
10			2	3	4	4	4		2	29		2				
10			2	3	4	4		4	4	31						
10			2	3	4	4		4	2	29						
10			2	3	4	4		4	4	27		2				
10			2	3		6	4		4	29	1					
10			2	3		6		4	4	29	1					
10			2	3		4	4	4	4	31						
10			2	3		4	4	4	2	29						
10			2	3		4	4		4	27		2				

GRILLE-HORAIRE IMMERSION :

Formation commune 14h

Religion catholique	2h
Français	4h
Néerlandais	4h
Education physique	2h
Formation géographique et sociale	2h

Formation optionnelle

- Chaque élève doit choisir un module parmi ceux proposés à la page suivante.
- Les modules peuvent éventuellement être complétés par le choix d'activités complémentaires (Anglais 2, Labo 1, Math +1, Art du spectacle 2 ou KRAS 2).
- Attention, certains modules imposent déjà l'une ou l'autre d'entre elles !
- Les cours Labo 1, Art du spectacle 2 et KRAS 2 ne peuvent pas être choisis simultanément.
- L'accès à certaines options ou activités est conditionné par le nombre d'inscrits et/ou par la réussite d'un test d'admission pour les élèves n'ayant pas suivi ces cours antérieurement.
- Les cours donnés en immersion sont : néerlandais 4h, formation géographique et sociale 2h et/ou histoire 2h et/ou sciences 3h selon les possibilités de l'organisation et KRAS 2h. Les élèves doivent suivre un minimum de 8h par semaine de cours en immersion.

La plage maximale autorisée est de 34 h hebdomadaires sauf pour les modules dont le numéro est suivi d'un * : ceux-ci sont limités à 32 h si l'élève ne choisit pas l'activité complémentaire Math +1.

Grille d'options 3^e degré 2017-2018 (immersion)

NOM et Prénom :

Classe :

1. **Cocher le module souhaité.**
2. **Choisir les Activités complémentaires.**
3. **complémentaires.**
Compléter la dernière colonne en calculant le nombre total d'heures.

	Options								Nombre d'heures	Activités complémentaires					Nombre total d'heures								
	Formation commune	Latin 4	Grec 4	Histoire	Sciences	Sciences économiques	Mathématiques	Espagnol 4		Anglais 4	PES Math +1	Anglais 2	Labo 1	Art du spectacle 2		KRAS 2							
<input type="radio"/> 1	latin	grec	math7	14	4	4	2	3		6					33	1						34	
<input type="radio"/> 2	latin	grec		14	4	4	2	3		4					31								
<input type="radio"/> 3	latin	hist4	angl4	14	4		4	3		4		4			33								
<input type="radio"/> 4	latin	hist4	angl2	14	4		4	3		4			2		29								
<input type="radio"/> 5	latin	sc6		14	4		2	6		4				1	30								
<input type="radio"/> 6	latin	math7		14	4		2	3		6				1	29								
<input type="radio"/> 7	latin	esp		14	4		2	3		4	4				31								
<input type="radio"/> 8	latin	angl4		14	4		2	3		4		4			31								
<input type="radio"/> 9	latin	angl2		14	4		2	3		4					27		2						
<input type="radio"/> 10	grec	hist4	angl2	14		4	4	3		4					29		2						
<input type="radio"/> 11	grec	sc6		14		4	2	6		4				1	30								
<input type="radio"/> 12	grec	math7	angl4	14		4	2	3		6		4		1	33								34
<input type="radio"/> 13	grec	math7		14		4	2	3		6				1	29								
<input type="radio"/> 14	grec	angl4		14		4	2	3		4		4			31								
<input type="radio"/> 15	grec	angl2		14		4	2	3		4					27		2						
<input type="radio"/> 16	hist4	scéco	angl4	14			4	3	4	4		4			33								
<input type="radio"/> 17*	hist4	scéco	angl2	14			4	3	4	4					29		2						
<input type="radio"/> 18	hist4	angl4		14			4	3		4		4			29								
<input type="radio"/> 19	sc6	math7		14			2	6		6				1	28								
<input type="radio"/> 20	sc6	angl4		14			2	6		4		4		1	30								
<input type="radio"/> 21	sc6	angl2		14			2	6		4				1	26		2						
<input type="radio"/> 22	scéco	math7		14			2	3	4	6				1	29								
<input type="radio"/> 23	scéco	esp		14			2	3	4	4	4				31								
<input type="radio"/> 24	scéco	angl4		14			2	3	4	4		4			31								
<input type="radio"/> 25	scéco	angl2		14			2	3	4	4					27		2						
<input type="radio"/> 26	math7	esp		14			2	3		6	4			1	29								
<input type="radio"/> 27	math7	angl4		14			2	3		6		4		1	29								
<input type="radio"/> 28	esp	angl4		14			2	3		4	4	4			31								
<input type="radio"/> 29	esp	angl2		14			2	3		4	4				27		2						

REMÉDIATIONS, TUTORATS, ÉTUDES DIRIGÉE ET SURVEILLÉE

Notre projet pédagogique vise à mener chaque élève à développer au maximum ses capacités cognitives. Dès lors, à côté des activités de dépassement, nous proposons un large encadrement aux élèves qui éprouvent des difficultés dans une branche en particulier ou dans leur méthode de travail.

Plusieurs structures sont mises en place :

Des **remédiations** sont proposées aux élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e années de 15h50 à 16h40. La plupart du temps, les professeurs qui donnent le cours assurent aussi la remédiation pour leurs propres élèves. Ces remédiations ne sont pas obligatoires : les élèves prennent l'initiative de s'inscrire pour une période de 4 à 6 semaines d'après les thèmes qui y sont abordés. Nous voulons par-là que les élèves se prennent en charge et ne subissent pas des explications auxquelles ils ne sont pas réceptifs. Cependant, les professeurs recommandent vivement aux élèves de venir s'ils constatent des lacunes importantes et le signalent par écrit aux parents.

Des **tutorats** sont organisés en 4^e, 5^e et 6^e années

En 4^e, les tutorats ont lieu un matin de 8h30 à 9h20. Les élèves qui ne s'y rendent pas commencent leur journée à 9h20. En 5^e et en 6^e, les tutorats se déroulent pendant l'heure de midi ou pendant une heure de fourche à convenir avec le professeur.

Les élèves se rendent au tutorat volontairement ou sous le conseil de leurs professeurs et demandent des explications individuellement ou en petits groupes.

Le **C.A.P. (cellule d'aide aux apprentissages)**, composée de professeurs de différentes disciplines, propose :

- **des ateliers méthodologiques** dans les classes, pendant les heures de cours, à la demande du titulaire et/ou des professeurs de la classe. Ces ateliers visent à améliorer chez tous : la mémorisation, la planification du travail, la synthèse, ...
- **une aide individuelle ou en petits groupes**, à la demande de l'élève ou du conseil de classe, en dehors des heures de cours (temps de midi, fin de journée, éventuelles heures de fourche).

Une **étude dirigée** est organisée de 16h00 à 17h00 pour les élèves de 1^{re}, et de 16h00 à 17h30 pour les élèves de 2^e, 3^e et 4^e années. Des professeurs de plusieurs disciplines (mathématique, néerlandais, français, étude du milieu, anglais, latin, histoire, ...) guident les élèves inscrits (nombre restreint élèves par enseignant) pour la réalisation des devoirs, l'apprentissage des leçons et l'organisation du travail. Les enseignants mettent surtout l'accent sur la manière d'étudier (mémoriser, utiliser les acquis, ...).

Durant la première heure, les élèves inscrits à l'étude dirigée peuvent aussi bénéficier du système des remédiations.

Les élèves s'inscrivent librement pour la première période de l'année (septembre-octobre). A partir du conseil de classe d'octobre, les professeurs recommandent aux élèves qui ont besoin d'un suivi de s'inscrire à l'étude. Par ailleurs, le conseil de classe invite les élèves qui ont déjà acquis une certaine autonomie à arrêter l'étude dirigée ou à passer à l'étude surveillée afin de laisser la place aux élèves pour lesquels un encadrement pédagogique est vraiment nécessaire. Enfin, les élèves qui ne profitent pas de l'aide qui leur est proposée ne peuvent plus s'inscrire à l'étude dirigée.

Une **étude surveillée** est organisée de 16h00 à 17h30. Les élèves étudient dans le calme en présence d'un professeur qui assure un bon climat de travail.

Les remédiations et les tutorats constituent un encadrement non payant. Une contribution est demandée pour les études.

COLLATIONS ET REPAS

L'élève pourra acheter des produits frais, locaux et de saison au réfectoire grâce à la nouvelle collaboration établie avec TCO.

Cette cuisine collective et responsable propose des repas basés sur une alimentation durable en lien avec la santé et l'environnement pour une meilleure qualité de vie et un retour au plaisir du goût et des saveurs ! De quoi émoustiller vos papilles !

Les distributeurs ont été remplacés par des fontaines à eau supplémentaires. Des boissons aromatisées sont vendues au réfectoire.

Récréation de 11h

L'élève peut acheter

- des viennoiseries et des fruits frais au réfectoire avec son badge tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis.
- des parts de gâteaux (0,80€ la part et 1,50€ pour deux parts) payables en liquide lors de la vente organisée par l'Association des Parents le mercredi

Repas de midi

Le repas de midi peut se prendre à l'Institut selon les possibilités suivantes :

1. l'élève apporte son pique-nique et peut le manger au réfectoire ou dans la cour de récréation. Il lui est possible, par ailleurs, d'acheter un dessert et/ou une boisson à l'école avec le badge.
2. la formule « à la carte » : l'élève peut acheter son repas (snack du jour : menu affiché mensuellement, cornet de pâtes, panini, sandwich, salade) avec le badge.

exemples de prix :

sandwich classique	2,80 €
sandwich spécial (wrap, club, mozzarella-pesto, etc...)	3,10 €
panini (différent tous les jours)	3,10 €
cornet de pâtes (différent tous les jours)	3,30 €
salade (pêcheur, taboulé, quinoa, césar)	3,70 €

Les élèves de 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e. Durant la pause de midi, les élèves doivent rester à l'école. Seuls les élèves qui rentrent chez eux et en ont l'autorisation des parents peuvent sortir à 13h.

Après le repas, plusieurs possibilités sont offertes :

- Participer à des activités parascolaires
- Participer à un groupe de prière ou à des jeux bibliques
- Participer à des tournois sportifs encadrés par un professeur
- Jouer dans la cour de récréation
- Lire des B.D., romans, revues ou quotidiens à la bibliothèque
- Travailler à la salle d'étude.
- Participer à des jeux de société dans la salle polyvalente.

Les élèves de 5^e et 6^e peuvent sortir durant la pause de midi avec l'autorisation de leurs parents ou consacrer leur temps de midi à l'une des activités répertoriées ci-dessus.

LES ACTIVITES PARASCOLAIRES

Nous proposons aux élèves un éventail d'activités parascolaires en espérant qu'un maximum d'élèves puissent y trouver ce qui correspond à leurs intérêts. Les inscriptions se prennent pour toute l'année.

Ces cours facultatifs répondent à un besoin de détente et de rencontre dans un cadre différent de celui de la classe. Néanmoins, nous demandons à chaque élève inscrit de la régularité, une participation dynamique et un sens du travail d'équipe.

Les activités proposées visent avant tout à ce que chacun ait l'occasion à Saint-André de se réaliser pleinement sur le plan social, culturel et sportif.

Ces cours sont libres et entraînent une participation aux frais. Ils sont accessibles aux élèves en dehors des heures de cours le vendredi de 14h50 à 15h50 ou sur le temps de midi de 13h à 14h. Les jours proposés dépendent des activités.

L'organisation de l'ensemble des activités est communiquée en début d'année scolaire.

Sont généralement proposés les cours suivants :

- dactylographie
- guitare
- images de synthèse / effets spéciaux numériques
- improvisation
- langues (anglais, italien)
- peinture
- self défense
- yoga

EVEIL SPIRITUEL

Vie spirituelle... vie de l'esprit... vie du cœur... Notre vie spirituelle se nourrit chaque jour dans tous les lieux où nous passons.

Nous désirons nous forger une intériorité et centrer notre vie quotidienne sur le projet de nous construire et de rayonner autour de nous. Le thème nous invite chaque année à porter notre attention et notre action sur un projet de développement et de dépassement des soi.

Nous nous côtoyons avec des convictions parfois très différentes. Aussi nous veillons à respecter le cheminement de chacun.

Le cours de religion apporte une meilleure connaissance de la religion chrétienne. Mais chaque cours peut être le lieu où le professeur, selon ses moyens et ses convictions, ouvre sa discipline aux valeurs et au sens de l'Évangile.

La vie spirituelle se féconde aussi à partir d'actions et d'engagements très variés. L'équipe **PEPS (Projets de l'équipe pastorale de Saint-André)** désire donner aux élèves une ouverture chrétienne et humaniste sur le monde extérieur, sur leur devenir et sur leurs relations mutuelles. Cette ouverture est mise en œuvre à travers un thème d'année qui invite chacun à se dépasser dans un domaine particulier et des projets concrets très diversifiés, de sorte que chaque élève, à un moment donné de son cheminement, puisse être interpellé.

Voici quelques-uns de ces projets :

- le soutien d'organisations telles que « Amnesty International », Défi Belgique-Afrique, Iles de Paix, ...
- la participation à l'opération Thermos ;
- la préparation de la liturgie de Saint-André (textes, chants) ;
- la marche à l'aurore suivie d'une célébration eucharistique ;
- les retraites en monastère (3^e et 5^e) ou à Taizé (5^e) : ouverture à une dimension plus intérieure, ...
- les journées de réflexion (6^e) ;
- le repas de partage suivi d'une animation réalisée par les élèves de 5^e auprès des élèves de toute l'école.

Projet social

Depuis 2004, Saint-André relève un défi de solidarité. Chaque année, notre école soutient les projets développés par une ASBL ou une ONG active dans les pays du Sud et ce, afin de sensibiliser nos élèves à d'autres réalités porteuses d'ouverture au monde, de créativité et de citoyenneté solidaire.

Notre choix se porte sur un organisme qui privilégie une approche globale de développement (santé, éducation, infrastructures, activités économiques, ...) par des actions durables et à faible coût. Celles-ci sont concrétisées en impliquant équitablement toutes les parties concernées : les familles, les pouvoirs locaux et l'ASBL.

Notre soutien financier est versé annuellement à l'ASBL et est principalement consacré aux missions d'éducation. Ce soutien est le résultat d'une mobilisation générale et très motivée des élèves de 6^e engagés dans ce projet. En contrepartie, l'ASBL s'engage à les accueillir (ici et là-bas), à leur montrer et à leur expliquer les projets en cours sans oublier de les faire participer à leur façon. Un partenariat qui se renforce au fil des ans.

Notre projet social répond à un double objectif :

FORMER et TRANSMETTRE

- **Sensibiliser les élèves de 6^e** aux enjeux du développement local dans un monde globalisé, aux acteurs présents en Belgique et ailleurs, à l'interculturalité. Ces formations sont assurées par des organisations extérieures.
- **Informer les autres élèves** (niveaux de 1 à 5) des objectifs du projet social au travers d'activités telles que le Petit Déjeuner Solidaire de Noël, la rédaction d'articles dans Intercours, ou encore la tenue d'un stand, d'une exposition de photos dans le cadre d'une thématique générale propre à toute l'école.

FINANCER

Récolter des fonds en organisant des activités spécifiques intra et extra muros. On notera principalement à Saint-André : l'organisation des soirées Halloween et Carnaval pour le 1^e degré, le Petit Déjeuner Solidaire pour tous ou encore le soutien ponctuel aux courses parrainées.

FRAIS SCOLAIRES

Le Décret « Missions », article 100, du 24 juillet 1997 prévoit trois catégories de frais que l'école peut facturer aux parents :

- **Les frais obligatoires (O)** qui correspondent à des activités ou coûts liés au programme scolaire : location de centres sportifs, expositions, activités de groupe, retraites, spectacles, excursions, photocopies, ... Ces frais sont souvent mutualisés.
- **Les frais facultatifs (F)** sont constitués le plus souvent d'achats groupés. Il s'agit principalement de manuels scolaires que les élèves doivent posséder mais pour lesquels le parent peut faire un choix entre un achat chez son libraire, l'offre d'achat groupé proposée par l'école ou la location (achat-revente). L'équipement sportif ou technique et des livres et revues de la bibliothèque sont aussi compris dans cette catégorie.
- **Les services (S)** sont facturés en fonction des choix faits par le parent sur base des différentes options qui sont proposées. Il s'agit principalement, pendant le temps de midi, de l'accès au restaurant, du service de potage et d'eau, de l'accès à des locaux spécialisés, et d'activités organisées. La plupart de ces activités et services nécessitent une inscription, certaines exigent une contribution financière supplémentaire. Le forfait résulte d'une mutualisation. Les élèves dont les parents n'optent pas pour ce service resteront dans la cour de récréation entre 13h00 et 14h00 pour que leur surveillance puisse être assurée. Les élèves de 5^e et 6^e bénéficient de l'accès aux locaux spécialisés et leur forfait pour ce service du temps de midi est donc moindre.

Chaque parent reçoit en début d'année un tableau des frais prévus pour son enfant, avec les mentions O ou F qu'il complète et signe. Les frais soumis à l'approbation du Conseil de participation sont rappelés dans le « carnet orange » remis à chaque élève en début d'année, avec le détail du calendrier de l'année. Les services (S) sont souscrits le plus souvent au moyen de formulaires spécifiques.

Une première facture est adressée fin octobre aux parents. Deux factures sont envoyées en décembre et en mars. Un décompte final est envoyé à la mi-juin. Chaque poste mentionne les catégories citées ci-dessus.

Les parents en situation de difficulté financière sont invités à prendre contact avec l'économat (tel : 02/626.12.26, email : ariane.peers@isaxl.be) qui examinera avec eux les différentes solutions possibles. Des aides externes peuvent être sollicitées, entre autres pour certaines dépenses et un dossier peut être introduit au fonds d'aide.

INSCRIPTIONS

Pour les inscriptions en 1^{re} secondaire :

Une réunion d'information pour les parents et les enfants est organisée le mardi 22 novembre 2016 et le mercredi 1^{er} février 2017 à 14h. La procédure à suivre pour les inscriptions en 1^{re} sera expliquée sur notre site internet. Celle-ci se déroulera entre le lundi 6 mars et le vendredi 24 mars 2017. Afin de personnaliser l'inscription éventuelle, nous rencontrons les parents et leur enfant lors d'un entretien individuel à partir du 16 janvier 2017 (frères et sœurs) et au moment de la confirmation de l'inscription pour les autres élèves.

L'inscription dans les autres années d'études pour septembre 2017 se prend, en fonction de la place encore disponible, lors de la soirée d'informations sur les options le mercredi 15 mars 2017 de 16h30 à 20h00 ou pendant les vacances avant le 7 juillet et après le 21 août 2017.

Documents administratifs demandés :

EN PREMIERE

1) Après l'inscription officielle :

- le bulletin de renseignements complété ;
- 1 photo d'identité ;
- une photocopie du bulletin de 5^e primaire et/ou de 6^e primaire ;
- la dernière page du contrat éducatif et pédagogique complétée, datée et signée ;
- une photocopie du document A4 accompagnant la carte d'identité électronique des élèves ou, pour les moins de douze ans, la photocopie de la carte provisoire ;

2) Pour le 30 juin 2017 :

- une photocopie du bulletin de 6^e primaire (pour les élèves ayant effectué leurs études à l'étranger : bulletin original + traduction, le cas échéant) ;
- le Certificat d'Etudes de Base (document) (original pour les 1^{re}) (DEVRA ETRE REMIS AU PLUS TARD LE PREMIER JOUR OUVRABLE DU MOIS DE JUILLET POUR CONFIRMER L'INSCRIPTION EN 1^{re}).

POUR LES AUTRES NIVEAUX QUE LES 1^{re}

Le dossier est transmis directement par l'école précédente ; les parents doivent néanmoins fournir :

1) Lors de la demande d'inscription :

- le document de demande d'inscription dûment complété et signé ;
- le bulletin de renseignements dûment complété ;
- une photocopie du document A4 accompagnant la carte d'identité électronique des élèves ;
- une photocopie du bulletin de l'année en cours.

2) Pour le 30 juin 2017 :

- une photocopie du bulletin de l'année clôturée ainsi que l'attestation de réussite l'accompagnant.

QUELS CHEMINS POUR SAINT-ANDRÉ ?

